

INSTITUT D'ETUDES JUDICIAIRES

DE

BREST

Examen d'accès au CRFPA

Session 2013

Troisième épreuve d'admissibilité

DROIT DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE

Nota : article 11 de l'arrêté du 11 septembre 2003

« Lors des épreuves, les candidats peuvent utiliser les codes et recueils de lois et décrets annotés, à l'exclusion des codes commentés. Ils peuvent également se servir de codes ou recueils de lois et décrets ne contenant aucune indication de doctrine ou de jurisprudence sans autres notes que des références à des textes législatifs ou réglementaires. Tout incident est soumis au jury, qui peut prononcer la nullité de la composition. »

Examen d'entrée au centre régional de formation professionnelle des avocats

Année 2013

Sujet de Droit des personnes et de la famille

Vous répondrez au cas pratique suivant

Code civil et textes de lois no annotés autorisés

Syd vit à Brest aux côtés de sa compagne Nancy et de leur fille Zoé, née le 1^{er} juin 2013, que Syd n'a pas reconnu à ce jour. Depuis 2005, la petite famille vit paisiblement dans un joli appartement du centre ville, dont Nancy a hérité seule de ses défunts parents.

Après plusieurs années de bonheur, le couple décide de se marier, ce qu'il fait le 1^{er} juillet 2013, à Brest même, sans contrat de mariage.

Depuis 2006, Syd est l'heureux propriétaire d'une salle de concerts qu'il exploite seul après avoir contracté, en son nom personnel, un prêt bancaire d'un montant de 500 000 euros.

Ce prêt est stipulé devoir être remboursé par mensualités d'un montant de 3000 euros. Le problème est que la salle n'est pas souvent remplie et que Syd éprouve de plus en plus de difficultés à honorer ses dettes.

De son côté, Nancy n'exerce aucune activité professionnelle, consacrant tout son temps à sa dévorante (et coûteuse) passion pour la photographie de fruits de mer.

Les choses ne s'améliorent pas : le 1^{er} septembre 2013, la banque réclame d'ailleurs le paiement de plusieurs mensualités non acquittées et menace de saisir l'appartement familial.

Syd est inquiet, il se demande si la saisie du logement familial est sérieusement envisageable et si les choses se passeraient différemment si les deux amoureux étaient passés ou simplement concubins.

Lors d'une discussion houleuse à ce sujet, Nancy apprend à Syd qu'elle a entretenu une relation courte mais intense avec Simon le pêcheur, qu'elle a rencontré à l'occasion de l'un de ses nombreux reportages photo. Syd est prêt à pardonner à son épouse, mais son sang ne fait qu'un tour lorsqu'il réalise que la relation de Zoé et de Simon le pêcheur coïncide avec le début de la grossesse de Nancy, 9 mois avant la naissance de Zoé.

Choqué, Syd apprend encore de la bouche de son épouse que Simon le pêcheur souhaite reconnaître Zoé alors que lui-même a toujours aimé et considéré cette enfant comme la sienne.

Désormais paniqué, Syd vous demande conseil. Simon peut-il reconnaître l'enfant ? Le cas échéant, de quels moyens juridiques Syd pourra-t-il user pour être reconnu père ?

Après sa relation avec Nancy, Simon le pêcheur réalise que son bonheur passe par un amour masculin. Cela tombe bien, il vient de tomber amoureux d'un marin saoudien, qu'il a rencontré lors d'une escale en Egypte. Le mariage entre deux personnes de même sexe étant désormais légal en France (mais illégal en Arabie Saoudite, sachant qu'il n'existe pas de convention internationale entre la France et l'Arabie Saoudite sur cette question), Simon le pêcheur se demande s'il pourra épouser son beau marin saoudien en France.

En cas de désir commun d'enfant, Simon vous demande enfin si l'accès à la procréation médicalement assistée est envisageable pour lui et son (peut-être...) futur époux, aujourd'hui ou dans un avenir proche.